



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS Le 2, 3 et 4 décembre 2025, Ottawa, (Ontario)

Résolution n° 48/2025

TITRE : Honorer le legs d'Elijah Harper avec un monument et un plaidoyer de l'APN

OBJET : Culture, patrimoine, commémoration

PROPOSEUR(E) : Samuel Knott, Chef, nation Anisiniw de Red Sucker Lake, Man.

COPROPOSEUR(E) : Walter Harper, Chef, nation Wasagamack Anisiniw, Man.

DÉCISION Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* affirme le droit des peuples autochtones de préserver, protéger et développer les manifestations passées, présentes et futures de leurs cultures, y compris les sites historiques, les monuments et les mémoriaux.
- B. Elijah Harper, de la nation Anisiniw de Red Sucker Lake, a fait preuve d'une force tranquille et d'une clarté morale sans faille lors des débats sur l'accord du lac Meech, à une époque où la voix des Premières Nations était trop souvent réduite au silence. Son simple « NON » est devenu une affirmation déterminante de la souveraineté et de la dignité des Premières Nations de tout le pays.
- C. Le leadership d'Elijah Harper transcendait la politique; il incarnait l'humilité, l'intégrité et le service envers ses concitoyens. Il a démontré qu'un chef de file des Premières Nations, à lui seul et guidé par la sagesse de ses ancêtres et la force de sa nation, pouvait changer le cours de l'histoire canadienne.
- D. Partout au Canada, des monuments ont été érigés à la mémoire de figures coloniales dont le legs est marqué par les torts causés aux Premières Nations. Il est à la fois juste et approprié que les Chefs des Premières Nations qui ont incarné le courage et l'intégrité, comme Elijah Harper, soient honorés publiquement avec la même pérennité et la même dimension.
- E. Un monument dédié à Elijah Harper ne témoignera pas seulement de l'héritage qu'il nous a légué, mais servira également de bouée pour les générations futures, en leur rappelant que les voix des Premières Nations peuvent et doivent façonner l'avenir de ce pays.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3^e jour de décembre 2025 à Ottawa (Ontario)

C. Woodhouse

- F. Pour concrétiser cette vision, il faut un effort national coordonné, avec le soutien total de l'Assemblée des Premières Nations et de ses dirigeants régionaux, dans le cadre d'un plaidoyer et d'un partenariat avec les gouvernements et nos alliés philanthropiques.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Appellent tous les ordres de gouvernement à honorer officiellement feu Elijah Harper en soutenant la création d'un monument public permanent à Winnipeg, au Manitoba, qui sera édifié en consultation avec la famille Harper, les promoteurs du projet et les autorités compétentes.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'inviter le gouvernement du Canada, la province du Manitoba, la ville de Winnipeg et nos partenaires philanthropiques à obtenir un financement consacré à la conception, à l'édification et à l'entretien à long terme du monument.
3. Enjoignent à l'APN de travailler conjointement avec le Chef régional du Manitoba pour soutenir la famille Harper et les promoteurs du projet en ce qui concerne la promotion de cette initiative, et exercer des pressions en vue d'obtenir des fonds en veillant à ce que cette démarche reflète l'humilité, le respect et la plus haute considération pour le legs d'Elijah Harper.
4. Enjoignent à l'APN de rendre compte aux Premières Nations-en-Assemblée des progrès réalisés, en veillant à ce que cette initiative soit entreprise dans la transparence, l'obligation de rendre compte et le respect.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3^e jour de décembre 2025 à Ottawa (Ontario)

CWoodhouse